

## LE TRI PLUS FACILE : LES CONSIGNES EN IMAGE !

### POUR LES **EMBALLAGES EN PLASTIQUE ET EN CARTON**, VOUS TRIEZ DEJA :

- Les bouteilles et les flacons en plastique
- Les petits cartons d'emballage, type boîte de céréales et de biscuits...
- Les emballages liquides alimentaires type briques de lait, et briquette de jus de fruits ou crème fraîche



+

### A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, vous trierez en plus :

- Les sacs et sachets en plastique
- Les barquettes alimentaires en plastique
- Les films alimentaires en plastique
- Les pots en plastique (ex : yaourt, crème fraîche...)
- Les tubes en plastique (hygiène ou alimentaire)



### POUR LES **EMBALLAGES EN METAL**, VOUS TRIEZ DEJA

- Les canettes de sodas
- Les boîtes de conserve
- Les bouteilles de sirop
- Les barquettes en aluminium



- Les aérosols (bien vidés)
- +



**A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, vous trierez en plus :**

- Les capsules de café
- Les capsules de bouteilles
- Les couvercles des pots et bocaux
- Les tablettes (vides !) de médicaments



**ET COMME HIER, TOUS LES PAPIERS SE TRIENT  
MAIS EN MELANGE AVEC LES EMBALLAGES EN  
PLASTIQUE, METAL ET CARTON**



*Tous vos emballages ménagers et vos papiers se trient ensemble et en vrac directement dans le bac jaune ou conteneur de tri ! Pensez à bien les vider sans les laver. Il est aussi important de bien les séparer les unes des autres (ne pas imbriquer) pour garantir leur parfaite récupération.*



**LES EMBALLAGES EN VERRE CONTINUENT DE SE TRIER A PART**

Le verre des bouteilles, des flacons, des bocaux, des pots de confiture doit toujours être déposé dans des colonnes à verre spéciales.

**Leurs bouchons et capuchons en plastique ou en métal sont à trier dans la poubelle jaune !**

